



Démarche en ligne – Permis de conduire Code NEPH

Dans quel cas?

Vous souhaitez obtenir votre code NEPH (**N**uméro d'**E**nregistrement **P**réfectoral **H**armonisé).

Démarches à réaliser

- Connectez-vous sur le site « ants.gouv.fr »
- Créez votre compte personnel ou connectez-vous avec la connexion France Connect :
⇒ Impôts : N°fiscal et mot de passe ; Ameli : N°sécurité sociale et mot de passe ;...
- Cliquez sur « Nouvelle demande » à droite de l'écran

- Vous devez sélectionner la rubrique « Permis de conduire »
- Cliquez sur « S'inscrire à l'examen du permis de conduire »
- Commencez votre démarche

Pièces justificatives

- ❶ Pièce d'identité en cours de validité recto/verso (CNI, titre de séjour ou passeport)
- ❷ Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture eau, gaz, électricité, impôts, téléphone)
(si vous êtes hébergé ou si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom, il faut fournir une attestation d'hébergement ainsi qu'une photocopie de la pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant)
- ❸ Si vous êtes français(e) et âgé(e) de 17 à 25 ans : certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la JDC ou l'attestation individuelle d'exemption
- ❹ Une photo d'identité numérique ou au format papier (dans ce cas de figure, vous devrez télécharger, imprimer et envoyer le formulaire de dépôt photo-signature à l'adresse inscrite sur ce dernier)
- ❺ Si nécessaire : Avis médical délivré par un médecin agréé ou par la commission médicale.

Une fois la demande validée, vous devrez alors vous connecter de nouveau à votre espace personnel sur l'ANTS afin de télécharger l'attestation d'inscription (le NEPH figure sur cette attestation). Attention, ce document doit être conservé car il est téléchargeable pendant 6 mois seulement.